

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du douze avril deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC – Bruno FAYOLLE – Ingrid CARRE – David POUX – Léna VILLENEUVE – Claire BOUDIN – Pauline STRASSER – Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU – Kathy ORTEGA

Absents excusés : Guillaume VIVIEN a donné procuration à Pauline STRASSER

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

Budget Primitif : Affectation des résultats 2020

Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 font apparaître un excédent brut de la section de fonctionnement de 326 006,49 euros et un déficit brut de la section d'investissement de 13 569,72 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement de 312 436,77 euros est repris au R 002 en fonctionnement
- Affectation en réserves (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement de 13 569,72 euros
- Le déficit d'investissement de 13 569,72 euros est repris au R 001 en investissement

Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident avec 12 voix pour et 3 contre (F. Buquand, J. Déhu et K. Ortéga) les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2021.

Le Budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement : 941 158,00 euros

Investissement : 447 970,00 euros

M. Buquand précise le vote de son équipe : « Ce budget reste dans la continuité des années précédentes. Nous avons voté contre car nous n'avons pas les mêmes orientations, notamment sur le coût de la vidéo protection qui paraît démesuré par rapport au budget de la commune ».

Inscription au budget primitif d'une provisions pour risques

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande du Receveur Municipal, il convient de prévoir des crédits au compte 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant ». Une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'inscrire 2.000 € au budget primitif 2021 à l'article dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivante :

Taxe foncière bâti : 50,47%, Taxe foncière non bâti : 71.51%, Cotisations foncières des entreprises : 16.70%. M. le Maire précise que les parts communale et départementale des taxes foncières sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès cette année en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2021, cette participation est fixée à 138€ par habitant ce qui représente pour Tracy le Val (1114hab.) un montant de 153 732 €.

Il avait été proposé par la présidente une participation de 132 € par habitant. A la demande des élus de Tracy le Val, afin de faire baisser le tarif des repas pris à la cantine par les enfants de 1 €, il a été convenu de porter la participation des communes à 138 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val une participation de 138 € par habitant pour l'année 2021 (1114 habitants) soit : 153 732€.

Subvention au CCAS :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, *le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 12.535 € au C.C.A.S de Tracy le Val.*

Subventions aux associations :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, *le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le montant des subventions aux associations citées ci-après :*

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| - La Belle époque 500 € | - Les marcheurs du Val : 500 € | - Créat'Oise : 500 € |
| - Happy Dance Club : 500 € | - Les rencontres : 500 € | - Les Combattants Républicains : 500 € |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 € | | - Vie libre : 50 € |

Subvention exceptionnelle à TRASSO :

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association TRASSO de 3.000 € afin de les aider suite aux difficultés engendrées par la COVID 19.

Les conseillers rappellent au Maire qu'un courrier émanant de l'ancien président de TRASSO exprimait sa confusion par rapport à une décision prise par le C.C.A.S pour l'octroi d'une aide aux familles de 0,50 € par repas pris par les enfants de Tracy le Val à la cantine. Il nous rappelait au passage que la commune ne participait pas ou très peu (3.000 €) au budget accueil de loisirs sans hébergement de Tracy le Mont.

Courant février, la nouvelle présidente envoyait à la mairie une demande de partenariat pour les A.L.S.H. indiquant que TRASSO se permettait de renouveler sa demande de subvention pour un montant de 9.118 € ou de 10 € par journée enfant qui vont aux A.L.S.H.

Récemment, un courrier a été envoyé par TRASSO à l'ensemble des adhérents de Tracy le Val à cette association afin de leur rappeler que la commune ne participait pas à son budget et que cela générerait un surcoût de 15 % sur leurs factures des A.L.S.H.

La majorité des conseillers n'a pas apprécié la teneur de ces deux courriers reçus ainsi que celui envoyé aux parents. Considérant que la C.C.2.V organise ces mêmes accueils pour nos enfants à BAILLY, ***le Conseil Municipal décide après en avoir discuté et délibéré, par 10 voix contre 1, abstention de ne pas verser de subvention à TRASSO.***

Cette décision tient compte de la réalité considérant que la CC2V propose ce service à moindre coût. Trois conseillers ont indiqué ne pas vouloir se prononcer (F. Buquand, J. Déhu et K. Ortéga).

Proposition d'achat de terrain

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait une proposition d'achat de terrains situés derrière le lotissement « le Clos du Val » aux deux propriétaires concernés: Il s'agit des parcelles cadastrées C n°102,103,105,106,107, 240 et 241 pour une contenance de 8.765 m², il précise qu'il a fait ces propositions d'achats au prix de 1 € du m² : Celles-ci ont été acceptées par les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de ces parcelles au prix de 1 € du m².

Eclairage sente petit parc de la Mairie

Suite à la demande de M. Hervé LEFRANC lors de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020 concernant l'éclairage du petit parc de la Mairie, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a fait le nécessaire auprès du SE60 pour réaliser les travaux dont le coût est estimé à 8 610.02 € HT, la participation de la commune sera de 3960,61 € HT et de 4 649,41 € HT pour le SE60. Deux mâts avec lampes solaires seront installés sur le parc ainsi que le remplacement des projecteurs du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

SE60 : modification statutaire – Extension du périmètre

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification statutaire du SE60 suite à l'adhésion de la communauté de communes Thelloise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du SE60.

CC2V : modification statutaire – prise de compétence mobilité

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la prise de la compétence mobilité par la CC2V.

Lors de ce vote en conseil communautaire, M. le Maire précise au conseil qu'il a voté contre cette prise de compétence considérant que la CC2V avait, par le passé récent, organisé pour les habitants le transport à la demande qui s'est avéré un gouffre financier !

Pour autant, le conseil, ayant reçu à domicile les documents nécessaires à une bonne réflexion sur cette prise de compétence, reste souverain dans le vote qu'il est appelé à émettre.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour (M. Liévin, J. Déhu, F. Buquand et K. Ortega), 1 abstention et 10 voix contre, n'approuve pas la prise de compétence mobilité par la CC2V.

SUEZ : renouvellement convention entretien des hydrants

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la convention passée avec SUEZ pour l'entretien des hydrants arrive à son terme et qu'il convient de procéder à son renouvellement. Le coût de la prestation est de 61 € HT / an / poteau, ce qui correspond à la mise à jour annuelle des plans, visite annuelle avec prise de mesures de pression-débit, remise en peinture tous les 5 ans et renouvellement et entretien des hydrants sur devis à réception d'un ordre de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire la convention pour l'entretien des hydrants avec SUEZ.

Elections : tableau de présence

Elections départementales pour les 2 tours les 20 et 27 juin 2021

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	CARPENTIER Jacques	ORTEGA Kathy	DÉHU Jérôme
10h30 – 13h00	CARPENTIER Jacques	POUX David	BUQUAND Frédéric
13h00 – 15h30	LIEVIN Marinette	CARRÉ Ingrid	STRASSER Pauline
15h30 – 18h00	LIEVIN Marinette	CARRÉ Ingrid	STRASSER Pauline

Elections régionales pour les 2 tours

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	FAYOLLE Bruno	LEFRANC Hervé	POUX David
10h30 – 13h00	SERVAIS Claude	LEFRANC Hervé	NAUDIN David
13h00 – 15h30	FAYOLLE Bruno	BOUDIN Claire	VILLENEUVE Léna
15h30 – 18h00	SERVAIS Claude	VIVIEN Guillaume	NAUDIN David

Informations diverses :

Sécurité aux abords de l'école des Rosettes : M. le Maire évoque l'insécurité devant l'école des Rosettes au moment des entrées et sortie. Il indique que cette problématique vient du fait que de nombreux parents emmènent leurs enfants à l'école en voiture. Mme Kathy ORTEGA précise que ce sont les voitures qui stationnent le long des maisons qui posent problème.

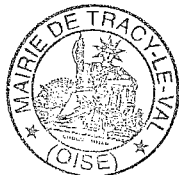
Après discussion, le Conseil Municipal, décide de neutraliser les places de stationnement le long des maisons lors de la sortie et entrée des écoles.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire

N'oubliez pas de vous inscrire sur panneaupocket afin de recevoir les informations de la mairie.